

Information, Réseaux et Projet territorial

Yann Bertacchini

bertacchini@univ-tln.fr

Laboratoire LePont

Université de Toulon et du Var

I.U.T «Services et Réseaux de Communication.»

200, avenue Victor Sergent

F.83.700 Saint-Raphaël

tél. :33.(0)4.94.19.66.02/03

Fax :33.(0)4.94.19.66.09

Luc Quoniam

quoniam@cendotech.org.br

CenDoTeC - Centro Franco-Brasileiro de Documentação Técnica e Científica

Instituto de Pesquisas Energéticas e Nucleares - IPEN-CNES/SP

Av. Prof. Dr. Lineu Prestes, 2242

Cidade Universitária

05508-000 São Paulo SP

Fone: (11) 3032-1214

Fax: (11) 3032-1552

Mots-clé: acteur, objet, projet, ressource, territoire

Introduction : TIC et problématique territoriale.

Maître mot de cette fin de siècle, la mobilité des biens et des personnes a bouleversé la vision statique du territoire ainsi que le contexte urbain. Les frontières territoriales héritées du passé s'estompent. Les espaces se fragmentent, le citoyen devient nomade, les entreprises virtuelles et le local se diluent à l'aune de la prégnance des orientations européennes perçues ou non mais désormais, toile de fond des politiques qui revendiquent leur appartenance au local [Bertacchini,2001].

Le phénomène de péri urbanisation s'amplifie, les villes débordent et se diffusent. Le centre s'est déplacé et ne règne plus en conquérant sur les radiales. Les déplacements transversaux prennent le relais et ont pleinement succédé aux mouvements longitudinaux [Benoit et al,1998]. Si les moyens de transport imposent à la fois une nouvelle appréhension du territoire

et de nouvelles relations, celui-ci ne s'efface pas pour autant face à la montée en puissance des réseaux de communication.

L'univers mondial et français, en particulier, des télécommunications a considérablement évolué. L'ouverture à la concurrence et l'apparition de nouveaux opérateurs permettent désormais aux acteurs locaux -particuliers, entreprises, socio-éducatifs, collectivités locales- de bénéficier à la fois d'un élargissement des services offerts et d'une baisse générale des tarifs. Cette évolution a été rendue possible par le rapprochement et la convergence de techniques : téléphonie, télévision, informatique. Cette convergence technologique transforme le monde, notre perception du monde et modifie la presque totalité de nos pratiques sociales ainsi que nos rapports avec l'espace [Morin et Lemoigne,1999]. Le management des systèmes locaux d'information, la transmission des connaissances entre les acteurs locaux vont connaître de profonds remaniements et devront s'adapter à ce nouvel environnement technologique [Etchegoyen,1998]

Si les acteurs ne se définissent pas un mode de réponse approprié, leur défaillance occasionnera une rupture préjudiciable dans les rapports des usagers avec leur espace de vie, et les représentants de la Cité [Rausch,1999] Et, à terme, se déconstruira un patrimoine que les hommes avaient essayé d'apprendre à se transmettre et sans lequel il ne peut y avoir de projection future [Harvey et Chrisman,1998] Nous voyons poindre un système où la circulation des données numériques sera à la base des activités de la société et son acquisition par les citoyens un objectif prioritaire. Il s'agit moins d'une véritable révolution technologique que de la naissance d'une intelligence collective portée par les réseaux et leurs applications [Lévy,1997]

1.Information, réseaux et aménagement du territoire.

Désormais, l'environnement des acteurs territoriaux se compose de réseaux locaux [Bertacchini et al,1999] nationaux et internationaux et l'appréciation des enjeux ouverts par la nouvelle configuration des télécommunications et du multimédia devient une priorité.

Les réseaux et leurs applications autoriseront la naissance puis la pratique d'une intelligence collective utile pour résoudre des problèmes rendus de plus en plus complexes par l'apport d'une information massive [Lévy,1997] Mais plus qu'un système d'information, il s'agit de transformer l'information en connaissance, la connaissance en action [Polanco,1999] et de rendre du sens à la représentation citoyenne et démocratique. Cette démarche relève moins d'une mise en œuvre de moyens technologiques que d'une aptitude à l'apprentissage du vouloir mutualiser ces ressources.

1.1. Constat : la pénétration des réseaux.

Le secteur des télécommunications devient prioritaire pour les acteurs locaux : citoyens, institutionnels, entreprises, socio-éducatifs. Les développements technologiques, combinés à l'ouverture à la concurrence, ont favorisé l'apparition de nouveaux services qui occupent une place croissante dans notre vie quotidienne. Internet, téléphones mobiles, ordinateurs portables soulignent l'enjeu majeur que représente cette mobilité dans les échanges et laissent supposer leur impact dans les pratiques sociales [Néroponte,1999]

Lorsque s'opère la prise en compte de la mobilité par les pouvoirs locaux cela les conduit à réfléchir à la définition d'un espace de médiation pour intégrer cette dimension dans l'aménagement du territoire et permettre l'expression d'une citoyenneté, nécessaire ancrage d'une politique de développement local. Ces éléments consacrent un citoyen nomade et anticipent de la fragmentation des territoires en l'état.

Les réseaux numériques et leurs usages vont modifier à la fois notre conception de notre environnement et nos relations avec ce dernier vont devoir s'adapter [Sachs,1993] Mais la modification des repères d'espace et de temps relèvent de l'appréciation des acteurs institutionnels. Et le nombre d'initiatives locales dans le domaine des technologies de l'information montre qu'aux traditionnels réseaux urbains se sont aujourd'hui ajoutés les «networks» ou réseaux de réseau [Rheingold,1993] De la spécificité du mode d'organisation en réseau qui en découle, celle-ci va compter autant que les quadrillages administratifs, les frontières territoriales classiques ou les lois économiques qui régissent la communication et la circulation de tel ou tel flux [Benoit et al,1998] Pour les collectivités qui s'engagent dans des investissements multimédia, de nombreuses questions sont à envisager concernant l'utilisation des réseaux, leur maintenance, la production de contenu, la distribution de l'information et l'interactivité avec les utilisateurs potentiels.

Ainsi, des décisions vont engager notre avenir pour nous permettre le passage de l'association du quantitatif des flux d'informations avec le qualitatif des communications agissantes [Brivet,1999]

Notre réflexion s'oriente vers un espace de médiation pour favoriser très fortement la synergie des universités avec les entreprises, des collectivités vers d'autres collectivités et d'une manière générale, des catégories d'acteurs locaux vers d'autres acteurs locaux.

Ces nouveaux couples d'acteurs, ces communautés, auront à se comporter comme autant d'antennes d'échanges économiques, sociaux, technologiques.

Parce que les espaces de transferts dans leur forme ancestrale ont été rompus, cohabiteront des échanges pour partie virtuels, avec d'autres pans de relations interrompus. Pour exister et se renouer, ces espaces supposent la présence de réseaux et le transfert des connaissances via des antennes ou paliers démocratiques, économiques, pédagogiques.

1.2. Intégration technologique, territoriale, économique.

L'objectif est de doter de fixateurs les espaces fragmentés par les masses d'informations en circulation et la vitesse des déplacements. [Goldfinger, 1999]. Ces fixateurs agiront comme des antennes démocratiques, économiques et pédagogiques. Ils accompagneront du lien indispensable les activités d'enseignement, de recherche et conforteront les pôles d'activités par le développement de convergences.

Pour les collectivités territoriales l'enjeu est triple [Bertacchini, 2000] :

- l'organisation de l'environnement des lieux d'échanges sociaux, économiques;
- la structuration territoriale en liaison avec le tissu socio-économique local;
- la transmission de l'identité et des savoirs.

Les collectivités locales ont vocation à intervenir afin de faciliter les interfaces entre enseignement, recherche, entreprises et citoyens. Et parce que les acteurs locaux composent et construisent l'environnement, ils disposent là d'un champ qui leur offre l'opportunité de reconstruire un lien social bien distendu. L'aboutissement de ces actions va dépendre de la capacité des collectivités à s'impliquer, à participer au développement des TIC, à saisir une opportunité de rétablir des liens sociaux mis à mal par le tout mobile fragmentaire. Comment, en effet, projeter les futurs sans références à un ancrage, à une appartenance partagée ou à partager ?

En qualité de membre du système local, les acteurs composent l'environnement en y évoluant. Ils décident de la forme qu'il va revêtir. Prenons l'exemple de la catégorie des apprenants où qu'ils se situent dans le réseau de l'échange -employés, fonctionnaires, étudiants, élus, chefs d'entreprise...- hier, cantonnés dans une situation passive pour la majorité, ils peuvent accéder à la connaissance via l'information massive diffusée et les moyens informatiques de la collecter.

Aujourd'hui, les acteurs, institutionnels, socio-éducatifs, entreprises qui hier avaient un statut de transmetteurs actifs se retrouvent occuper une position quadruple : à la fois, émetteurs, transmetteurs, récepteurs et médiateurs. Ainsi, les collectivités locales voient leur rôle renforcé dans l'accès, l'expression de tous les citoyens à ces nouveaux services. Chaque

membre présent dans la communauté qui est appelée à s'instaurer va détenir une parcelle du pouvoir de médiation à la mesure des enjeux que nous pressentons.

1.3.Mise en réseau des ressources locales et mutualisation des services.

L'usage des nouvelles technologies recouvre plusieurs enjeux qui sont en fait annoncés et convergents. Nous pouvons en attendre une plus grande efficacité économique, une accoutumance à des instruments essentiels dans la vie professionnelle, une approche plus réflexive et plus critique des médias qui sont dès maintenant proposés à la majorité des citoyens. Mais que devient le lien avec le lieu de vie, la continuité territoriale sans espace de médiation [Lipovetsky,1991] ?

La mise en réseau que l'échange impose réside à la fois, dans une concertation avec les responsables de ces lieux physiques ou virtuels d'échanges ou de liens, les entreprises, les chambres consulaires, les conseils économiques et sociaux et à la participation active à la définition de ces réseaux et à l'architecture des espaces de médiation.

De leur perception de ces mouvements dans l'environnement, va dépendre leur implication à l'élaboration des schémas des réseaux, de plans de recherche. A la fois en vue de renforcer les points forts de l'offre pédagogique, sociale, démocratique et vérifier l'adéquation des offres et des demandes de coopération avec le tissu économique local ou régional et la création d'espaces de rencontres entre les citoyens. L'informatique, le multimédia et plus globalement, Internet ont fait une entrée en force dans l'éducation d'une manière générale [Bartoli et Le Moigne,1996]. Si la présence des TIC au sein des entreprises petites et moyennes demeure encore insuffisante, la tendance d'équipement des foyers de particuliers affiche une forte progression. Pour permettre aux élèves, étudiants, entreprises, particuliers d'accéder aux univers d'images et de sons et afin d'améliorer la transmission des contenus, les collectivités doivent participer à la définition et à la coordination des réseaux qui véhiculeront ces contenus.

2. Interactions et objets territoriaux

Le territoire est l'objet d'un véritable jeu de pouvoirs lié à l'appropriation des ressources de l'espace. En cela, nous rejoignons [Raffestin,1981] qui rappelle que les éléments de ce pouvoir ne se résument pas seulement au pouvoir des gouvernants, mais concernent l'ensemble des acteurs sociaux.

Ainsi, si le territoire peut être vu comme un espace de ressources car constitué d'objets d'intérêt, il est aussi espace d'interactions sociales à cause du jeu qui s'organise autour de ces objets. La nature de ce jeu de pouvoirs, et des conflits qui les accompagnent, peut être

précisée parce que relève Pornon (1997,p 30): *«Ces conflits sont provoqués par la rareté des ressources du territoire, mais résultent également de la différenciation dans l'utilisation du territoire ou dans le fonctionnement des systèmes sociaux, et de la nécessité de coordonner les acteurs dans les organisations et sur le territoire»* Ainsi, le jeu de pouvoirs porte non seulement sur la capacité d'appropriation des ressources elles-même, mais encore sur les pratiques territoriales qui font référence à des visions différenciées du monde, enfin sur la délégation d'autorité ou sur la répartition des rôles. Ce que confirme, dans un autre contexte, Ausloos (1995,p 55) qui rappelle que *«dans [...] ces systèmes à «transactions rigides»,- ce qui est souvent le cas des systèmes territoriaux encadrés par une régulation très normative des interactions -, "le pouvoir est dans le jeu dans la mesure où il n'est pas réellement dans les mains de celui qui l'incarne, mais dans le réseau serré des intérêts souvent contradictoires et des compromis qui en résultent»* ou encore [Friedberg,1993] pour qui *"le pouvoir peut se définir comme l'échange déséquilibré de possibilités d'action, c'est-à-dire de comportements entre un ensemble d'acteurs individuels et/ou collectifs."*

Dans le contexte territorial, la délégation de l'autorité qui permet la régulation du système d'interactions se concrétise dans l'échange entre acteurs individuels et acteurs collectifs.

Cette réflexion nous amène à la problématique du recouvrement des champs d'application entre droit public et droit privé. La gouvernance locale relève de cette problématique.

A ce propos, un certain nombre de conflits émerge tout simplement via l'aménagement du territoire dans le cadre, par exemple, des zones de développement où l'établissement des plans localisés de quartier matérialise la confrontation de l'intérêt public et de l'intérêt privé. L'importance donnée à la notion d'«intérêt collectif» prend alors tout son sens.

2.1.Les deux versants de la proximité territoriale

La concertation territoriale a pour objectif de régler les conflits éventuels dus à la gestion des ressources territoriales et de permettre l'émergence d'une proximité. Elle opère par la recherche d'un consensus sur les actions à entreprendre et sur leur coordination éventuelle.

Aujourd'hui, la concertation territoriale s'élargit. Ainsi, comme l'indiquent [Bailly et al,1995,p 145] en parlant de l'aménagement du territoire: *«Il ne s'agit plus seulement de maîtriser l'espace par l'infrastructure, ni même de répartir les activités économiques et les hommes, mais plutôt de maîtriser l'intégration fonctionnelle et spatiale de l'ensemble des activités humaines (production, habitat, loisir) En associant le plus possible, dans une perspective de valorisation patrimoniale de l'environnement tous les acteurs depuis l'individu jusqu'aux*

organisations supranationales, en passant par les sociétés locales et les institutions étatiques»

En ce qui nous concerne, nous distinguons deux versants de la proximité. Un premier versant qui relève de la "concertation territoriale" et qui s'apparente à un processus. Un second versant qui relève de la "politique territoriale concertée" et qui se présente comme un résultat issu d'une réflexion. La concertation territoriale se révèle être, en fait, un processus de mise en commun d'objectifs que le groupe en charge de l'aménagement territorial doit partager ou en tous cas qu'il doit faire sien. Alors qu'une politique territoriale concertée peut être le résultat effectif de cette réflexion et engage les acteurs dans une coordination territoriale. Nous définirons la proximité comme étant : une coordination qui est un processus rationalisant de vision du monde qui s'applique sur le territoire.

Ce processus rassemble les acteurs et les transforme en un acteur collectif : la pratique de la veille territoriale participe de cette politique territoriale concertée et introduite en amont. La concertation territoriale est donc préalable, éventuellement, à une politique territoriale concertée. Elle a pour but de se mettre d'accord sur une vision territoriale, et sur une reconnaissance explicite de la légitimité des acteurs ayant pouvoir d'agir sur cette vision. La reconnaissance et ainsi, la proximité, s'obtient par un rapprochement de la vision que détiennent les acteurs.

2.2.La concertation territoriale

La concertation territoriale s'appuie, en général, sur les trois pôles que nous présenterons, à savoir:

- 1) la définition des rôles et donc de la crédibilité et de la représentativité des acteurs concernés;
- 2) la clarification, l'approbation et l'appropriation par le groupe des objectifs recherchés;
- 3) l'accord sur les moyens à utiliser, y compris ceux de la représentation en vue de la recherche de solutions.

L'administration publique pratique régulièrement la concertation territoriale: que ce soit pour l'élaboration d'un plan directeur ou que ce soit pour la réalisation de projets territoriaux comme par exemple l'aménagement de zones territoriales, de quartiers, de projets routiers. La consultation des partenaires "naturels" de ces opérations sur le territoire, et leur participation

au processus administratif de concertation sont courantes. La concertation territoriale, organisée autour de groupes représentatifs des points de vue différents, a tendance aujourd'hui à s'élargir à l'ensemble de la population.

C'est notamment cette possibilité d'une large consultation qui est souhaitée dans le concept de développement durable [Blanchet et November,1998] Elle est, d'autre part, tout à fait compatible avec le courant d'individualisation qui marque nos sociétés post-industrielles [Bassand,1997], en ce sens qu'elle peut permettre d'éviter l'éclatement des visions territoriales dû à l'individualisation, et en tous cas, laisse la possibilité aux acteurs quels qu'ils soient d'être partie prenante dans la régulation des activités territoriales.

La disponibilité des moyens de la communication par le grand public, via les réseaux de télécommunication (téléphonie, télématique, Web), semble pouvoir porter cet élargissement. Reste encore à ce que la population s'approprie cette nouvelle culture impliquant sa participation active et directe dans les affaires de la cité. Des études en cours vont tenter d'évaluer les modalités de cette participation [Craig,1998] La politique territoriale renvoie, quant à elle, à la notion de gouvernance.

[Lefèvre in Bassand,p 221] *«Le terme de gouvernance renvoie pour nous à l'intervention combinée d'acteurs plus ou moins divers sur un territoire de plus en plus vaste ainsi qu'à la capacité de ce système d'acteurs de produire des politiques publiques cohérentes sur l'espace métropolitain»* Elle fait donc appel, à la fois, à une coordination des actions entreprises par les acteurs, - donc nécessite un processus de synchronisation tel que la planification -, mais aussi à une cohérence qui sous-entend la reconnaissance des finalités communes à atteindre. Peut-il y avoir une politique territoriale concertée sans concertation territoriale préalable? La logique voudrait que l'on réponde non à cette question.

Mais le développement de la technologie et des **Systèmes d'Informations Géographiques (S.I.G)**, véritable mémoire de l'organisation territoriale, ainsi que la complexité des affaires traitées, font douter de l'évidence de la réponse. Car le compromis au jour le jour, souvent réalisé de manière sectorielle, entraîne la création de règles par dérogation et modifie insensiblement le cadre normatif. Cela peut correspondre à une composante de ce qui est appelé «l'exercice de la démocratie directe»

Ainsi, l'idée d'une concertation territoriale préexistante à une politique territoriale coordonnée peut être mise en cause par la réalité concrète du terrain. L'enchaînement dans le temps de règles purement locales, adoptées en dérogation des règlements généraux, crée une structure normative évolutive et une dérive forçant l'ensemble du système à évoluer dans sa régulation. De plus, la technologie favorise la réactivité et l'individualisation. Ces courants donnent de

plus en plus de poids à la résolution de problèmes au coup par coup, dans l'instantané, et le rôle des institutions pourraient se réduire à garantir, à l'avenir, un cadre cohérent à l'évolution continue de la régulation des intérêts collectifs.

2.3. Les enjeux de la concertation territoriale

Parce que les résultats de la concertation territoriale représentent un enjeu pour les acteurs, qui vont orienter les actions à entreprendre dans l'action collective territoriale, nous pensons que cette concertation peut s'apparenter à une situation de jeu. Abric (1997, p 207) rappelle le résultat de la recherche de Flament qui distingue deux possibilités différentes dans une situation de jeu; «*Pour les uns, jeu est synonyme de gain, d'affrontement, de victoire sur l'autre;- pour les autres, il est synonyme de plaisir de la rencontre, d'interaction*» Dans le monde de l'entreprise. Pornon (1997, p 20) rappelle les deux familles de stratégies décrites par [Lawrence et Lorsch, 1981]: «*Objectifs plutôt 'autonomistes' et stratégies de différenciation de la ligne hiérarchique et du centre opérationnel d'une part, objectifs plutôt coordinateurs ou centralisateurs et stratégies intégratrices de la technostructure et du support logistique*» De plus, il insiste sur le caractère inévitable des conflits de pouvoir entre acteurs autour de la géomatique et sur l'importance de leur résolution Si l'on veut favoriser l'intégration de la géomatique dans l'organisation.

Dans la même perspective, mais dans une situation de concertation territoriale. nous pensons que le conflit est inévitable et que dans ce contexte, les acteurs peuvent adopter deux comportements:

1. Un comportement d'affrontement, pour affirmer leur différence. Il s'agit dans ce cas de maintenir une position pour que les objectifs spécifiques soient pris en considération dans le processus. C'est la stratégie courante des acteurs minorisés, ou encore celle des acteurs dont la finalité est le maintien de l'existant (exple: conservation du patrimoine, des paysages,...)
2. Un comportement de consensus. Pour affirmer le partenariat. Il s'agit de permettre la recherche d'une solution commune. C'est la stratégie courante des acteurs forts, sûrs de leur pouvoir d'influence sur la résolution finale. C'est aussi une stratégie qui peut être manipulatrice. Cette stratégie appartient généralement aux acteurs ayant un poids institutionnel reconnu (aménagement du territoire, office des transports et de la circulation.).

Ainsi, au fur et à mesure de la concertation territoriale, se construit un système d'interactions et d'influences. - ce que [Schwarz, 1994] appelle «*des forces de différenciation intégration.*»

conduisant au résultat de cette concertation. En cela, la concertation territoriale ne se distingue pas d'autres situations contingentes déjà évoquées dans le contexte social [Crozier et Friedberg,1977] Quel que soit son jeu, l'acteur se distingue par un discours propre dont le principe est d'argumenter pour défendre sa position et son identité. L'identité de l'acteur, dans le processus de concertation, est donc elle aussi négociée. Elle se construit en opposition à l'autre dans une confrontation perpétuelle des intérêts. Identité et altérité sont indissociablement liés.

Pour Varela (1996,p 114), *«l'acte de communiquer ne se traduit pas par un transfert d'information depuis l'expéditeur vers le destinataire, mais plutôt par le modelage mutuel d'un monde commun au moyen d'une action conjuguée : c'est notre réalisation sociale, par l'acte de langage, qui prête vie à notre monde. Il y a des actions linguistiques que nous effectuons constamment: des affirmations, des promesses, des requêtes, et des déclarations. En fait, un tel réseau continu de gestes conversationnels, comportant leurs conditions de satisfaction, constitue non pas un outil de communication, mais la véritable trame sur laquelle se dessine notre identité»*

2.4. Acteurs, systèmes d'interactions et espace de communication

La concertation territoriale, en tant que moment de la rencontre entre les acteurs autour d'une action commune, nécessite la création d'un espace de communication, et permet dès lors de définir l'identité des acteurs dans le contexte du projet. Cette identité se définit pour nous dans une histoire qui permet de légitimer l'action et de réaffirmer visiblement la mission des acteurs. Ainsi, l'acteur effectue une sorte de «mise en intrigue» [Ricoeur,1990], [Bertacchini,1998] de son identité dans le contexte de la vision commune nécessaire au projet et de son rôle. Le rôle des partenaires de la concertation est essentiel: il permet de créer à la fois l'identité par la différenciation, mais aussi de faire alliance : dans le jeu qui se construit, il y a à la fois l'affrontement pour imposer son identité, et l'alliance pour permettre le consensus. La notification de l'alliance se réalise souvent par la reprise, dans le discours de l'acteur, de tout ou partie du modèle de représentation d'un autre acteur, éléments qui peuvent alors devenir des représentations communes à un groupe social. Cette reprise d'éléments scelle l'alliance et permet l'accrochage des représentations en vue d'une action commune.

La notification de l'identité, quant à elle, passe par le développement d'une argumentation spécifique et l'emploi de représentations propres à l'acteur et sur lesquelles il joue sa crédibilité et sa légitimité dans le jeu de la concertation.

En quelque sorte, il se raconte dans une histoire et crée ainsi un sens à sa vision du monde. Pour [Ricoeur,1990,p 167], *«la nature véritable de l'identité narrative ne se révèle, [...], que*

dans la dialectique de l'ipséité et de la mêmeté» L'acteur territorial mobilise ses ressources pour maintenir sa crédibilité dans le jeu de l'interaction. Il doit recourir à la fois à l'explicitation de son point de vue pour permettre le partage du sens commun, et à une justification de la nécessaire complexification du problème pour augmenter l'incertitude de la situation et assurer sa légitimité. Rappelons que la gestion de l'incertitude est au cœur de l'affirmation du pouvoir [Friedberg,1993]; Elle permet d'autre part l'augmentation du corpus lexical [Steels et Vogt,1998], donc étend le champ sémantique. Ces deux phénomènes (explicitation du sens commun et complexification du champ sémantique) permettent à la fois la recherche du consensus et d'autre part l'affirmation de l'identité.

Dans la concertation territoriale se négocie à la fois la légitimité des acteurs, donc leur position et leur reconnaissance dans le processus de concertation, et d'autre part, leur identité par l'affirmation de leur vision du monde, donc de leurs modèles cognitifs. L'état de communauté partagée du groupe n'est pas, pour nous, un état d'uniformité. En effet, dans cette situation, il s'agit plutôt d'un état où les acteurs se mettent d'accord implicitement ou explicitement sur une situation acceptable pour l'ensemble du groupe en fonction des intérêts de chacun. Il s'agit donc bien d'un compromis négocié et contingent. Les éléments "communs" sont les éléments acceptés comme partageables par le groupe dans son compromis. Cela ne préjuge en rien de la reconnaissance d'une interprétation unique de l'objet concerné. Bien au contraire, il se peut que le groupe accepte de ne pas expliciter certaines positions pour conserver une ambiguïté permettant d'arriver au compromis [Landry,1995]

D'autre part, au cœur de la concertation territoriale, il y a l'échange et la définition de règles [Bertacchini et al,1999]

Comme le rappelle [Reynaud,1997,p 25] *"l'échange est possible grâce à la mobilisation ou à la production de la règle"*. Pour pouvoir établir cette sorte d'état stable de la concertation aboutie, les partenaires doivent se mettre d'accord sur les règles de la concertation et de l'action, règles qui ne peuvent pas être contradictoires avec les éléments constitutifs de chacune des cultures des acteurs concernés. Un système d'information et de veille territoriales peut contribuer à l'émergence de règles acceptées. Ainsi, le partenaire est tributaire de sa position dans le jeu. La négociation dans le cadre de la concertation territoriale fait référence à la fois au statut et à sa reconnaissance dans le processus de concertation, mais aussi aux normes du groupe social dont le partenaire est le «porte-parole» dans la négociation.

Comme le rappelle [Linton in Vinsonneau,p 42]:

«A chaque position concrète se relie un ensemble de droits et de devoirs qui forment le statut social des individus occupant cette position. Au statut social se rattache un rôle (ou une série de rôles); L'adoption de ce rôle traduit à la fois l'appartenance (ou la position statutaire) et le mode d'alignement (ou non-alignement) sur les prescriptions groupales associées au statut»

3. Le projet territorial: de la réalité locale complexe à la définition d'un capital relationnel

L'avènement de la société de l'information est l'occasion de redéfinir les termes du développement local et de l'aménagement du territoire. On ne peut plus concevoir un désenclavement en ne pariant que sur les infrastructures matérielles. Il n'est plus possible à l'heure de l'Internet, d'éviter de s'interroger sur les nouvelles modalités de gestion de sa ville ou de son département, de la relation avec les citoyens, les services de l'Etat ou les entreprises. Pour autant, les discours sur l'innovation technique ou la multiplication d'expérimentations ponctuelles et sans lendemain laissent les décideurs locaux sceptiques (Delporte,1999)

3.1. Le territoire du local: une réalité complexe

En tant que système, nous pensons que le territoire peut être vu comme un système non isolé, non-linéaire et auto-organisant.

1. Il est non isolé car il est soumis à des flux d'énergie et de matière qui tendent à renouveler ses éléments.
2. Il est évidemment non-linéaire car il est le lieu de multiples interactions, créant ainsi une complexité de comportements qui ne peut pas se résumer à un modèle simple et déterministe.
3. Le territoire, dans des limites définies, est aussi un système auto-organisant.

La création de signification de l'information est au centre des phénomènes d'auto-organisation. Benko (1999) souligne la capacité d'un système à susciter les relations entre les parties qui le composent et à maintenir ces interactions. Il faut reconnaître que les espaces à développer baignent dans un environnement turbulent et incertain et qu'ils n'ont d'autre choix que de favoriser un mode de gestion différent et d'adopter une démarche de management de projet.

Les difficultés de définition puis de pilotage du projet territorial résident généralement dans la multiplicité des incertitudes :

- Le foisonnement des technologies se présente souvent comme autant d'offres concurrentes;

- De nouveaux acteurs, en particulier dans les télécommunications, offrent leurs services là où les acteurs locaux avaient l'habitude de ne traiter qu'avec un opérateur public;
- La complexité apparente du nouveau cadre réglementaire et les interrogations qui subsistent sur la marge d'initiative des collectivités territoriales, créent des difficultés dans l'élaboration des politiques.

Cependant les initiatives des acteurs locaux sont de plus en plus nombreuses (villes, départements, régions, chambres consulaires, agences de développement économique, organismes HLM, hôpitaux,...) et sont autant d'expériences qui permettent aujourd'hui d'appréhender concrètement les actions susceptibles d'être menées, d'anticiper sur les bons choix et de servir de référence pour la préparation des prochains contrats de plan.

3.2. La territorialisation: hypothèses et création d'un capital relationnel

Nos nouveaux modèles de développement territorial doivent donc devenir complexes et tenir compte de l'incertitude et du chaos. La stratégie de développement territorial consiste donc à se donner les moyens concrets pour que le premier niveau d'interface avec le réel (citoyens, socio-éducatifs, entrepreneurs, institutionnels..) dispose de la capacité de s'adapter rapidement à l'offre et à la demande locale en tenant compte de l'ensemble des contraintes de l'organisation. Cette approche fait référence au capital formel de l'échelon territorial qui recouvre une définition et trois hypothèses:

«Le développement territorial est une organisation à construire par de l'information en reliant des acteurs publics et privés, engagés dans une dynamique de projet sur un territoire» (Datar, 1999)

De la définition précédente et de la perspective de nos travaux nous avons formulé trois hypothèses:

1^{ère} hypothèse

La mobilisation des acteurs locaux ne vaut que par le crédit qu'ils accordent aux informations échangées.(coordination, coopération, échanges d'informations)

2^{ème} hypothèse

Pour que ces comportements de coordination et de coopération soient possibles, il faut que le territoire ait accumulé un capital relationnel Ce capital relationnel porte à la fois sur des règles et procédures générales communes à l'ensemble des membres de l'organisation (Thomas,1999) et sur l'adaptation des individus à ces règles et procédures.

Le capital qui en résulte comprend à la fois une partie collective partagée par tous et des fractions spécifiques incorporées à chacun des membres (Bertacchini,2000)

3^{ème} hypothèse

C'est à l'intérieur même de l'organisation locale que se déterminent les inégalités d'accès des territoires au développement (Guillaume,1999)

Ces trois hypothèses traduisent, à notre sens, le processus de transformation d'un territoire en une territorialité. Ce phénomène de transformation renvoie à trois concepts que nous précisons :

- L'espace compris comme un lieu d'organisation
- L'histoire des relations entre acteurs locaux souvent ancrée dans un passé lointain structure leurs relations de coopération.
- Cette histoire territoriale leur permet ou leur interdit d'investir dans le développement de structures organisationnelles rendant possibles le développement de relations de coopération.

Nous pensons que ce processus appelle à un nouveau système de relations partenariales, de mobilisation des ressources, d'intelligence collective, et de veille permanente. Ce système coopératif provoque un processus dynamique, permanent, et durable qu'il faut faire vivre.

3.3. Stratégie de réseaux et partage de connaissances

Si la territorialisation constitue une solution dans un contexte de mondialisation, elle ne peut se réduire à un simple changement d'échelle. Elle incite au passage du gouvernement du territoire à sa gouvernance et à l'organisation de lieux d'échanges, où les différentes approches peuvent se croiser. Le cadre législatif (Lois Voynet, Chevènement et d'orientation agricole) conforte ce sentiment en soulignant l'importance de la recomposition des territoires. Mais la territorialisation n'est pas seulement ce simple repli sur soi. Elle renforce la question de la cohérence des territoires entre eux et de leurs interrelations. Cette territorialisation, pour être pertinente, ne doit pas être un simple changement d'échelle. Le passage à des échelons plus petits, plus proches des préoccupations des acteurs, est générateur de développement local dans la mesure où un réel changement des règles du jeu, des pratiques, des attitudes et des méthodologies s'opère. Sinon, "le local ne sera qu'une vague annexe de la mondialisation [...] pour espérer changer le cours des choses sans en changer la logique profonde" (Bartolone et Adels 1999)

Le développement des territoires repose *"sur une démarche fédérative de mobilisation des acteurs d'une zone géographique autour d'un projet d'ensemble, économique, social et culturel, visant à créer une dynamique durable sur un territoire"* (Vernet,1999)

Ceci nécessite un changement profond dans la manière d'habiter, de consommer, d'agir, d'être citoyens ensemble sur un territoire. Il s'agit de mettre en place de nouveaux apprentissages,

d'imaginer une autre forme d'agir ensemble entre les acteurs d'un territoire, et de créer une gouvernance nouvelle pour le territoire. A l'échelle d'un territoire, la gouvernance apparaît comme la mise en réseau des différents acteurs institutionnels, politiques, économiques et sociaux dans la perspective d'un projet de développement pérenne. La mise en réseau des acteurs du développement local s'appréhende comme un partage des connaissances et des expertises de chaque partenaire qui laisse cependant à chacun d'eux une part importante d'autonomie dans ses choix stratégiques." (Thoenig,1998)

Ce processus informel ne prend pas la forme d'une institution mais d'une organisation permettant la mobilisation permanente des forces vives qui tissent les liens du territoire. Chacun y joue son rôle mais son rôle change du fait de la disponibilité des autres.

4. Le projet territorial d'information et le programme « Mainate »

Les territoires se différencient par leur organisation, leur capital formel, le tiers élément immatériel (Godet, Pacini,1998) Nous avons postulé dans notre approche que la territorialité résulte d'un phénomène informationnel adopté par le territoire. La formation ou le maintien de ce contenu territorial se heurte à une double barrière. Des éléments structurels internes freinent les initiatives au niveau du local et l'accroissement de la mobilité fragmente l'espace, distend le lien social. De l'état relationnel interne de l'échelon local à valoriser va dépendre le programme de développement à définir. En réciprocity, la définition d'un tel programme va dépendre: du degré de maturité relationnelle atteint par l'espace à surveiller. Mais à notre sens, la conduite d'un tel programme favorise, la création voire, le maintien ou l'entretien de l'identité du système local, probable clé de voûte de l'unité du développement d'un territoire local. Penser la médiation du local sur la base d'une analyse de nature cognitive (Dou,1999) peut aider à mieux cerner l'entité qu'il compose et comprendre les procédures d'accompagnement d'une politique de construction ou de reconstruction locale.

L'organisation sur laquelle s'appuie l'action locale est une entité complexe, un système ouvert (Morin, Lemoigne,1999) C'est pour cette raison majeure que nous avons privilégié une approche systémique dans un contexte territorial. Nous en avons tiré trois constats:

- La concertation territoriale s'appuie sur le principe d'un «modélage mutuel d'un monde commun» par l'acte de communiquer,

- L'objet territorial, qu'il soit physique, abstrait ou symbolique, joue un rôle central et permet de matérialiser le lien social et ses enjeux entre les acteurs sur le territoire.

- La définition d'un système de veille territoriale peut aider les acteurs locaux à la compréhension réciproque par l'apprentissage via l'instauration d'un réseau physique et/ou virtuel de compétences locales.

4.1. Le programme *Mainate* (management de l'information appliquée au territoire)

L'objet principal de ce programme est de pouvoir mesurer le réservoir de capacité de développement local que possède ou pas un territoire. Nos recherches visent les territoires des villes moyennes qui souhaitent définir et mettre en œuvre un projet de développement par l'intégration des T.I.C1. Ce programme de recherches est appliqué à deux territoires distincts que nous désignerons par A et B et repose sur un modèle que nous avons nommé « Méta-modèle »

4.1.1. L'intégration du système « territoire » dans un méta-modèle.

Compte tenu de notre objet, le territoire et de ses caractéristiques, il nous a semblé particulièrement opportun d'établir un modèle du système «territoire» qui rende compte à la fois de la matérialité des objets territoriaux, des approches cognitives différentes des intervenants qui en effectuent une lecture spécifique, et du sens «territorial» qui transforme l'espace en ressources partagées [Thomas, 1999] Dans nos travaux nous avons recours à un méta-modèle qui se décompose en trois plans fortement imbriqués et indissociables l'un de l'autre : celui de la matière physique (premier niveau); celui de l'information (deuxième niveau); celui de l'identité (troisième niveau) Il ne faut pas considérer ces niveaux comme des couches mais comme des ensembles imbriqués de nature différente. Ce modèle est aussi une représentation de la complexité d'un système par l'explicitation de la dynamique de complexification qui peut le faire évoluer vers des niveaux de complexité croissante

Le territoire peut être considéré comme répondant à ces critères. Deux types d'approches complémentaires caractérisent ce méta-modèle :

-une approche descriptive s'appuyant sur une description en trois niveaux irréductibles: celui des objets physiques, celui de l'information quantitative et qualitative, celui du tout ou de l'émergence;

-une approche dynamique rendant compte de l'évolution du système dans le temps. Le fonctionnement de cette entité repose sur l'interaction de nombreux acteurs directs et indirects qui restent à mobiliser.

A la base de cette construction utile aux politiques de médiation locale se rencontre une propriété à savoir, la conservation et la reproduction de l'identité du système à étudier : l'appropriation territoriale [Bertacchini,2001]. Pour prétendre à cet objectif, les acteurs locaux ont besoin d'une structure pour s'entraîner à négocier puis s'engager envers les objectifs

¹ Technologies de l'Information et de la Communication

annoncés [Miège,1996] Mais cette structure de reconstruction ou de valorisation des expériences locales ne peut être porteuse que si les membres en partagent les objectifs, possèdent les qualités requises pour mener à bien ce type de politique [Vernet,1999]. L'espace est à appréhender comme un système social complexe mais adaptatif et à la recherche d'une rationalité dans un environnement incertain [Guédon,1999] Cette définition parmi d'autres met l'accent sur les interactions entre les individus, les groupes informels et la structure organisationnelle vecteur d'identité du territoire. En premier objet, nous nous sommes préoccupés à représenter les liens des acteurs locaux et ce, par niveau indépendant sans chercher à établir des relations entre les niveaux différents du méta modèle. C'est cette démarche que nous présentons dans la section suivante.

4.2.La valorisation territoriale: une démarche transversale.

Lorsque un échelon territorial réfléchit aux orientations futures de son avenir, il engage de fait un acte de développement. C'est-à-dire qu'il initie un processus de recherche de compétitivité globale. Il ne s'agit pas moins de renforcer la capacité d'attractivité du territoire, à le doter d'arguments spécifiques, à les faire connaître à des partenaires potentiels lorsqu'ils existent, éventuellement à manifester une volonté d'associer des partenaires à ce programme de développement. Ce processus relève, à notre sens, de la capacité d'adoption par des acteurs locaux très différents d'un objectif et d'une démarche. Dans cette optique, le plan de développement devient acteur et outil pédagogique. Il est aussi un moyen d'interpénétrer les cultures différentes : entrepreneurs, institutionnels, éducatifs. Ce mouvement est donc fondé sur le décloisonnement, une approche transversale qui repose sur quelques piliers essentiels :

- le volet économique qui concerne les entreprises en place ou à venir dans leur défi permanent de la compétitivité.
- le volet d'interface qui favorise le développement local en rassemblant les énergies autour de projets communs, entre l'environnement (universitaire, politique, recherche) et le monde économique.

Le potentiel de développement repose, à notre sens, essentiellement sur des facultés d'échanges que nous appelons le gisement de transférabilité. Ce constat nous a incité à utiliser l'analyse réseau pour tenter de représenter, ces relations et l'implication des acteurs locaux.

Nous précisons que les réseaux virtuels obtenus concernent chaque niveau distinct du méta-modèle considéré de manière indépendante.

4.2.1.La démarche d'analyse employée pour caractériser l'état des liens locaux sur deux bassins d'observation.

Sur deux territoires distincts que nous désignerons par A et B pour des raisons de confidentialité, nous avons procédé à des enquêtes-respectivement 56, 54- auprès de trois catégories d'acteurs locaux : entreprises, éducatifs, institutionnels.

Sur la base des informations collectées et à l'aide d'une analyse réseau, nous avons représenté sous forme de cartes les relations que déclarent entretenir ces acteurs et leur implication dans des actions de développement local.

Obtention des résultats.

Ce travail a pour objectif de proposer une méthode de traitement d'un questionnaire[annexe1] à partir de l'analyse réseau.

Le point de départ

Le point de départ est un questionnaire administré dans les bassins de A et de B auprès de représentants de 3 groupes institutionnels/ éducatifs / entreprises et auprès du même nombre de personnes dans chacun des deux bassins ce qui fait que nous obtenons des résultats homogènes qui peuvent être comparés.

La structuration des données

Le questionnaire comporte trois groupes de questions (B, C, D) qui renvoient chacun à une thématique spécifique.

Traitement avec le logiciel Dataview

L'ensemble du questionnaire administré peut se présenter comme une succession de lignes, chacune exprimant les modalités déclinées par une personne interrogée. Cette information peut être récupérée sous le logiciel *Dataview* et transformée en une matrice appelée matrice de Condorcet.

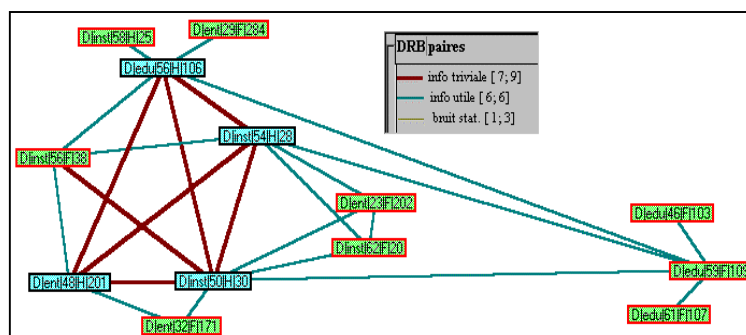
Traitement avec le logiciel matrisme

Le traitement sous *matrisme* ne fait que retranscrire cette information matricielle avec le moins de déformation possible. Le réseau général obtenu lorsqu'on représente les liens entre chaque paire de sommets est inextricable dans la mesure où il existe beaucoup de sommets qui entretiennent avec les autres des liens ténus (se traduisant par le fait que ces sommets ont par exemple une réponse commune avec les autres). Si on enlève ces liens ténus du réseau, on obtient des graphes plus lisibles qu'il s'agit maintenant d'interpréter.

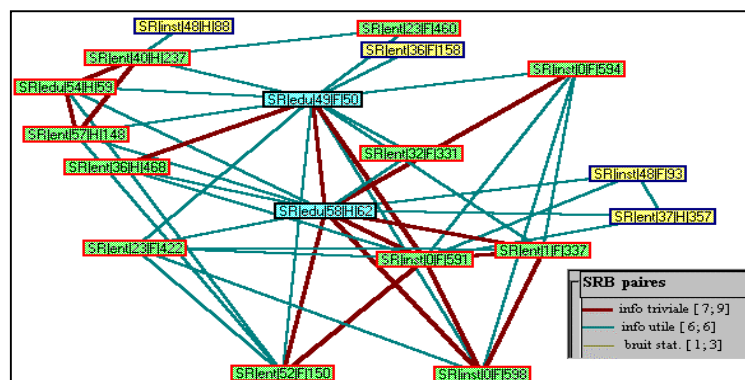
Interprétation des résultats

Partie B3 du questionnaire « Les relations avec les autres acteurs locaux. »

Territoire A.



Territoire B.



Nous avons comparé les réponses exprimées par les personnes interrogées sur la base des similarités exprimées dans leur réponse à la partie B du questionnaire. Dans l'exemple choisi, on obtient un réseau dans le bassin B beaucoup plus enchevêtré que sur le bassin A. Cela signifie que les acteurs en B ont des réponses beaucoup plus proches les uns des autres que les acteurs de A. Dans le bassin A on a uniquement 13 acteurs qui ont moins de 4 réponses communes sur la partie B du questionnaire contre 18 pour le bassin B. La répartition entre les trois pôles sur les 2 bassins fait ressortir une sur-représentation des entreprises ce qui revient à considérer que les entreprises expriment dans ce questionnaire des réponses homogènes assez voisines.

4.3. Le dispositif d'Information et de Veille Territoriales: sa mission et sa représentation

La mission assignée au dispositif de médiation locale.

Notre propos est de dessiner les contours d'un espace de médiation et d'exercice de la communication entre dynamiques sociales et dynamiques technologiques. Nous l'avons

nommé Système (ou dispositif) d'information et de veille territoriale. Nous lui confions une triple mission à partir de la proposition de Lévy (1997, p 69)

"Le traitement coopératif et parallèle des difficultés réclame la conception d'outils de filtrage intelligent des données, de navigation dans l'information, de simulation de systèmes complexes, de communication transversale et de repérage mutuel des personnes et des groupes en fonction de leurs activités et de leur savoir."

- 1.Repérer les compétences endogènes du territoire, (procédure informationnelle)
- 2.Susciter leur adhésion à la réseautique territoriale,(procédure relationnelle)
- 3.Faciliter l'apprentissage de la participation à la formation du capital informationnel.(procédure organisationnelle)

Avec en perspective la notion de développement et d'*intelligence territoriale* (Raison,1998).

Représentation du dispositif de médiation locale

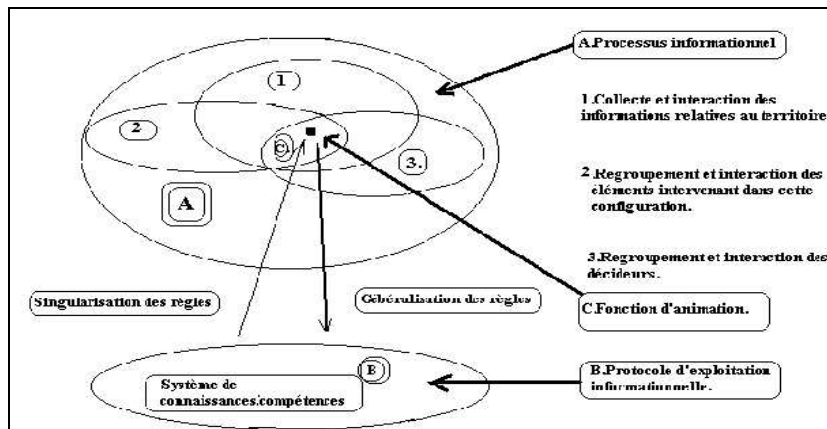


Figure 1: *Le dispositif d'Information et de Veille Territoriale*

Les collectivités locales, les associations poursuivant des missions de services publics ont de plus en plus besoin d'informations pour construire leurs stratégies. On peut définir la veille comme la maîtrise de son environnement par la maîtrise de l'information. Cette maîtrise sous entend plusieurs étapes :

- o surveiller, écouter et recueillir des informations,
- o traiter, analyser et décider de la suite à donner,
- o diffuser, partager et stocker l'information traitée,
- o orienter l'entreprise en fonction de l'information, exploiter et impulser afin que l'information soit bénéfique.

Les enjeux d'un dispositif d'information et de veille territoriale:

1. un enjeu de stratégie : la veille permet de prendre en compte les forces et les faiblesses, les opportunités et les menaces du territoire ou de l'organisation par rapport aux concurrents. Elle permet d'anticiper des politiques nationales et leurs retombées locales. Elle permet enfin de se développer en trouvant des régions ou des collectivités susceptibles de nouer un partenariat.

2. un enjeu de management. Par cette qualité de prise en compte des forces et faiblesses de l'organisation, la veille motive les acteurs pour faire évoluer l'organisation selon ses enjeux, elle les fait participer directement au processus en faisant évoluer leurs priorités de l'organisation. En engageant la comparaison avec d'autres collectivités, le personnel se trouve motivé pour faire avancer encore davantage l'organisation.

3. la recherche de valeur ajoutée et les bénéfices opérationnels. Une analyse précise des informations obtenues génère une connaissance précise des besoins des utilisateurs, et par là des services nouveaux à organiser. Par exemple :

- un tableau de bord ou un observatoire des besoins et attentes des utilisateurs,
- des analyses pointues avec mises en perspectives et des points de vue d'experts sur des anticipations possibles,
- des recherches complémentaires pour affiner l'analyse, des mises en alerte sur des critères précis,...

Les sources d'information : elles sont nombreuses et inefficaces si on ne les recoupe pas.

1. les sources électroniques (Internet, BDD professionnelles) : elles sont riches et dominantes mais difficiles à exploiter et pas toujours fiables.

2. les sources documentaires (les sources papiers (revues, ouvrages, rapports, études, analyses d'experts, ...) et les ressources internes et externes propres à l'organisation) : sont démodées et demandent beaucoup de temps. Cependant, elles ont l'avantage d'être riches, formalisées et

synthétisées.

3. Les sources réseau (relations de l'organisation, réseaux d'experts, relations personnelles). Elles sont sous-estimées. Or, elles peuvent être un bon complément d'information.

4. Les sources terrain (salons, congrès, déplacements, visites d'entreprise) : ce sont des informations pertinentes mais difficiles à formaliser.

Conclusion:

Le fonctionnement du territoire repose sur l'interaction de nombreux acteurs directs et indirects. A la base de toute tentative de politique de médiation locale se rencontre cette propriété à savoir, la conservation et la reproduction de l'identité du système à étudier. Nous nommons ce processus: l'appropriation territoriale. Pour prétendre à cet objectif, les acteurs locaux ont besoin d'une structure pour s'entraîner à négocier puis s'engager envers les objectifs annoncés. Nous avons représenté ce dispositif d'information et de veille territoriale. Mais cette structure de reconstruction ou de valorisation des expériences locales ne peut être porteuse que si les membres en partagent les objectifs, possèdent les qualités requises pour mener à bien ce type de politique. Les projets territoriaux sont donc l'actualisation d'un processus complet allant de la définition d'une ligne de conduite voire d'un dispositif de veille territoriale, acceptée par un réseau de compétences locales et inscrites dans un plan et des intentions. Ce qui nous fait écrire que l'action territoriale est intégrée dans une histoire: la territorialité vecteur de la co-construction du complexe local. La complexité de la situation de concertation est alors à la mesure de la diversité des acteurs qui sont concernés et de l'ambiguïté incluse dans la définition des règles par les acteurs eux-mêmes, au cours de leur négociation. Cette ambiguïté permet de conserver la légitimité de chacun des acteurs et de justifier leur rôle dans le jeu des interactions territoriales. Nous avons vu dans le chapitre précédent que la concertation territoriale se déroule autour d'un contexte de négociation et d'un jeu de pouvoirs où les acteurs négocient leur identité et expriment leur vision du monde. En cela, elle doit permettre la résolution des conflits qui s'y actualisent. Aussi la concertation n'est-elle pas vide de sens. Elle s'organise autour de l'appropriation des objets territoriaux et des enjeux de légitimité de l'intervention des acteurs. Pour nous, le territoire est d'abord un espace de ressources, espace composé d'objets issus du milieu naturel ou de l'activité humaine. En ce sens, il est aussi espace de ressources symboliques. Pour [Brunet,1997,p 255], commentant [Piveteau,1995]: «Je ne connais pas une seule société tant soit peu organisée qui n'ait ses lieux distingués, appropriés au point d'être comme retranchés, disjoints, mis à part, séparés, aliénés, étranger de l'espace banal, commun, de l'étendue "sans qualité"» Les

relations que l'acteur entretient avec le territoire font donc référence à la diversité des ressources territoriales: réelles et concrètes pour les objets physiques, abstraites pour les objets issus de l'activité humaine (les entreprises, par exemple), enfin symboliques. Pour [Raffestin,1997], ces relations sont constitutives de territorialités: "C'est par de multiples systèmes de relations aux choses - des territorialités en quelque sorte -que les hommes peuvent satisfaire leurs besoins. Ce que nous appelons communément la nature - la représentation sociale de l'inorganique et de l'organique - et la culture - les ensembles symboliques et matériels produits - constituent les fondements et les conditions des interactions multiples qui prennent naissance dans les écosystèmes naturels et humains." Du rapport avec les objets territoriaux émerge ainsi la territorialité. On peut affirmer que, dans le contexte du territoire, les objets jouent un rôle central et sont à la base de la construction de la territorialité.

Eléments bibliographiques

- Abric JC., Abric JC., Pornon H., Géomatique et organisations. Contradictions et intégration des projets d'acteurs, Thèse no 1684. EPFL, Lausanne, Suisse, 1997.
- Bailly & al, Collectif, Stratégies spatiales : comprendre et maîtriser l'espace.GIP reclus, Montpellier, 1995.
- Bartoli JA., Le Moigne JL., Organisation Intelligente et Système d'Information, Economica, 1996.
- Bassand M., Métropolisation et inégalités sociales, Science technique, Société, Presses polytechniques et universitaires romandes, Lausanne, 1997.
- Benko G., «Pouvoirs locaux.», n° 42, de la page 12 à la page 18, Paris, La Documentation Française 01/09/1999
- Benoit JM., Benoit P et Pucci D., La France redécoupée, 288 pages, Belin, 1998.
- Bertacchini Y., Quoniam L., « T.I.C, réseautique territoriale et médiation sociale », 8e Colloque franco-roumain, Medias, Nouvelles Technologies et Redéfinition des Territoires de la Communication, Bucarest, 30 juin-04 juillet 2001.
- Bertacchini Y., Dou H., «The Territorial competitive intelligence: a network concept», Actes du Colloque VSST '2001 p 101, Barcelone 15-19 octobre 2001.
- Bertacchini Y.,«How to federate some local resources by developing new links ? », Proceedings of ISA 23 Conference Rio de Janeiro, The Endless Transition, Sciences Studies, USA, 2000
- Bertacchini Y., Dumas Ph., «How to federate some local resources by developping new links?», ISA, Colloque The Endless Transition, Rio de Janeiro, avril 2000.
- Bertacchini Y., «How learning on the 21st century?», Congrès Learn Tech, Moncton et Miramichi, Nouveau-Brunswick, Canada, mai 1998.
- Bertacchini Y., «La mise en convergence des usages locaux.», Colloque de l'île Rousse sur les systèmes d'information élaborée, Octobre 1999.
- Bertacchini Y., Dumas P. et Quoniam L., «Construire un projet local de développement autour d'une cellule de veille territoriale.», in Actes du Colloque des 2è Journées Internationales d'Intelligence Stratégique, Université de Lille II, E.S.A, décembre 1999.
- Bertacchini Y., Dumas P., «How to federate some local resources by developing new links ?», ISA Research Committee 23, in [http://www.hird Triple Helix International Conference], Rio de Janeiro, Brazil, 26-29 April 2000.
- Bertacchini Y., Dumas P., Boutin E., «Vers une représentation de l'état des liens locaux par l'analyse réseau.», 5e Journées Internationales, JADT 2000, Institut Polytechnique Fédéral de Lausanne, Lausanne, mars 2000.
- Blanchet C., November A., Indicateurs de développement durable appliqués à l'aménagement du territoire, Conseil économique et social, Genève, 1998.
- Brivet X., «U3M : cinq défis pour les collectivités locales.», Dossier Hommes et Méthodes, La Gazette des Communes, Février 1999.
- Brunet R., Champs et Contrechamps.Raisons de géographe, Belin , Paris, 1997.
- Craig WJ., The Internet Aids Community Participation in the Planning Process, Groupware for urban panning proceedings, Lyon, France, février 1998.

- Delporte C (textes réunis par), Médias et villes XXe Siècle, 303 pages, Tours, Université François Rabelais, 1999.
- Dou H., «L'attractivité de zone, quelques réflexions comportements et indicateurs.», I.S.D.M n°3, 1998.
- Etchegoyen A., Les défis de l'éducation, 170 pages, Questions de Société, France Loisirs, 1999.
- Friedberg E., Le Pouvoir et la Règle. Sociologie, Seuil, Paris, 1993.
- Godet M., Pacini V., «De l'activité à l'emploi par l'insertion.», Rapport au Ministre du Travail et des Affaires Sociales, Cahier du LIPS n°6, 2e édition, Paris, CNAM, 1998.
- Goldfinger Ch., «The intangible economy and its challenges.», Semana do Conhecimento, Rio de Janeiro, 18-22 octobre 1999.
- Guédon J.C., «Une plate forme géante. Révolutions régressives et progressives.», La Recherche N°326, décembre 1999.
- Guillaume M., L'empire des réseaux, Paris, Descartes & Cie, 1999.
- Harvey F., Chrisman N., «Boundary objects and the social construction of GIS technology.», Environment and Planning A, volume 30 pp 1683-1694, 1998.
- Lévy P., Qu'est-ce que le virtuel ?, La Découverte, Paris, 1995. Lévy P., L'intelligence collective, Pour une anthropologie du cyberspace, La découverte/Poche, Essais, 1997.
- Lipovetsky G., L'ère du vide, Essais sur l'individualisme contemporain, 313 p, Collection Folio/Essais, 1991.
- Miège B., La société conquise par la communication, 1 : Logiques sociales, 226 p, Presses Universitaires de Grenoble, septembre 1996.
- Negroponce N., in [[http://nicolas.www.media.mit.edu/people/nicolas/.](http://nicolas.www.media.mit.edu/people/nicolas/)], Fondateur et directeur du Media Lab au MIT, 29 décembre 1999.]
- Pornon H L'étude expérimentale des représentations sociales, in «Les représentations sociales», Sociologie d'aujourd'hui, PUF, Paris, 1997.
- Pornon H., Géomatique et organisations. Contradictions et intégration des projets d'acteurs, Thèse no 1684. EPFL, Lausanne, Suisse, 1997.
- Raffestin C., Pour une géographie du pouvoir, Litec, Paris, 1981.
- Raison D., «Intelligence territoriale : Le cas du Poitou-Charentes.», NET 98 : le salon de l'Internet et de l'Intranet : Paris, 9-11 juin 1998.
- Reinhgold H., The Virtual Community, Addison-Wesley, New York, 1993.
- Reynaud J.D., Les règles du jeu. L'action collective et la régulation sociale, Armand Colin, Paris, 1997
- Ricoeur P., Soi-même comme un autre, Points, Seuil, Paris, 1990.
- Sachs I., Transition Strategies towards the 21 st Century, New York, Interest Publications, 1993.
- Steels L., Vogt P., Grounding adaptive language games in robotic agents, in «Complex Systems Thinking Revisited, Abstracts». FER Science Assessment. Workshop sept, Neufchâtel 4 to 5, 1998.
- Thoenig J-Cl., «Un agenda commun à consommer avec précaution.Regard international sur les systèmes infra-nationaux.» in : Politiques locales et transformations de l'action publique en Europe, R.Balme, A. Faure et A.Mabileau, dir., Grenoble, CERAT, 1998.
- Thomas O., «La recherche d'assurance, facteur de polarisation urbaine.», Sciences de la Société, n°48 : Entreprises et territoires, octobre 1999.
- Varela F., Invitation aux sciences cognitives, Points, Seuil, Paris, 1996.
- Vernet D., «Jérôme Vignon, directeur de la stratégie à la Datar : L'Europe naîtra de la mise en réseau d'initiatives multiples.», Horizons-Entretiens, Le Monde, 16 novembre 1999.
- Vernet D., «Jérôme Vignon, directeur de la stratégie à la Datar : L'Europe naîtra de la mise en réseau d'initiatives multiples.», Horizons-Entretiens, Le Monde, 16 novembre 1999.
- Vinsonneau G., Culture et comportement, Cursus. Armand Colin, Paris, 1997.